



« LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 » DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

AVIS

présenté par

Christine DRUART

Rapporteure générale du Budget

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 20 JUIIN 2012

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - BP 23502 – 21035 Dijon cedex -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09
e-mail : ceser@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Compte Administratif 2011 et au projet de Budget Supplémentaire pour l'exercice budgétaire 2012,
- ◆ Les observations des Commissions du CESER,
- ◆ Le projet d'avis de la Commission du CESER en charge des Finances.

ENTENDU

- ◆ l'exposé de M. Michel NEUGNOT, troisième Vice-Président du Conseil régional de Bourgogne délégué aux Finances et évaluation, personnel et questure, démocratie participative, M. Nicolas HESSE, Directeur général adjoint du Pôle ressources et moyens du Conseil régional de Bourgogne et Mme Claire SIMON, Directrice des Affaires financières.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Globalement, le projet de Budget supplémentaire 2012 prévoit l'augmentation de 521 677 € des montants d'Autorisation de Programmes (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) et la réduction des montants de Crédits de Paiement (CP) de -11 632 569 €.

Le CESER relève que ce Budget supplémentaire présente principalement des ajustements techniques et comptables et n'introduit pas de politique nouvelle.

En matière de mouvements réels, en ce qui concerne les dépenses, le CESER souhaite néanmoins souligner les cinq points suivants, qui constituent des évolutions significatives :

	Sous-fonction	BP 2012			BS 2012			%
		AP	CPI	CPF	AP	CPI	CPF	
1	02 Administration générale - Personnel siège			23 733 802 €			580 000 €	2,4%
2	13 Formation sanitaire sociale		4 550 916 €			-3 430 861 €		-75,4%
3	81 Transports commun voyageurs - Transports collectifs et modes doux		19 844 227 €			-5 038 554 €		-25,4%
4	82 Routes et voiries - Routes	3 203 252 €	5 550 604 €		-1 133 252 €	-2 570 476 €		-46,3%
5	94 Industrie artisanat commerce Je me développe dans l'artisanat	2 000 000 €			2 850 000 €			142,5%

1. Le CESER constate la hausse de 580 000 € des CP consacrés à la rémunération du personnel. Cette augmentation s'explique principalement par le maintien d'emplois temporaires sur la gestion des

fonds européens afin d'éviter des déagements d'office. Le CESER considère qu'il serait souhaitable de revenir à l'engagement de non-accroissement des charges de personnel.

2. La réduction des CP d'investissement du programme de Formations des secteurs sanitaire et social est considérable (-75,4 %) et due à des retards de travaux. Le CESER sera attentif à ce que ces crédits soient effectivement reportés dans le budget 2013.

Sollicitée sur cette évolution, la Commission 5 note que le projet de Budget supplémentaire 2012 du Conseil régional de Bourgogne indique une réduction de la Sous-fonction 13 – Formations sanitaires et sociales d'un montant de 3 430 860,53 € en Crédits de Paiement. Sont concernés les Instituts de formations sanitaires et sociales de Nevers et Mâcon. Cette évolution des CP est due aux retards dans les travaux sous maîtrise d'ouvrage régionale. Le projet de BS spécifie que ces crédits seront reportés sur l'exercice 2013. La Commission 5 espère que les formations dispensées dans ces deux instituts n'auront pas à souffrir de ce retard à un moment où l'on constate une importante désertification médicale sur plusieurs territoires ruraux de la Bourgogne.

3. Concernant les Transports en commun de voyageurs, le CESER note avec intérêt la réduction des CP d'investissement de 3,8 M€. En effet, il s'agit de réduire l'inscription budgétaire qui correspond au versement d'une indemnité permettant à la Région de se libérer de la convention qui la liait à RFF en matière de garantie pour les risques de trafic, entretien et régénération. Le coût de cette indemnité, initialement envisagé à montant maximum de 15 M€, a finalement été ramené à 11,2 M€ dans la négociation.
4. Les CP d'investissement de la sous-fonction Routes et Voieries sont réduits de 46,3 %. Cette réduction concerne pour partie la RCEA pour laquelle la Région suit la programmation de l'Etat et réduit son inscription budgétaire. Le CESER rappelle l'importance capitale pour la Région de cet axe de communication et regrette donc ces retards.
5. Enfin, la sous-fonction Artisanat de l'Action économique voit les AP de son programme « Je me développe dans l'artisanat » augmenter de 142,5 % et passer de 2 M€ à 4,85 M€. Sollicitée sur ce point, la Commission 2 du CESER rappelle qu'elle a rendu un avis sur l'artisanat en faveur du développement et de l'accompagnement des projets d'installation et de modernisation des artisans. L'augmentation de la sous-fonction 94 « Je me développe dans l'artisanat » pour 2,850 M€ l'a interpellée. Faut-il s'en féliciter ? Assurément, si elle correspond à une demande nouvelle de ce secteur. La Commission 2, dans le cadre du suivi de son avis, va se rapprocher des chambres consulaires concernées, afin de percevoir clairement la dynamique et les attentes de ce secteur en matière de financements. Les délais impartis ne permettant pas de répondre plus concrètement à la Commission 6, la Commission 2 donnera son retour d'information lors de la plénière du 20 juin.

Conclusion

Outre des ajustements techniques, le CESER note que la tendance à la réduction des investissements, constatée dans le Compte administratif 2011, se manifeste également dans le BS 2012.

Cette orientation à la baisse des investissements et l'important résultat de clôture de l'exercice 2011 (24,8 M€, soit un résultat trois fois plus élevé que sur la moyenne des 5 années précédentes) permettent de réduire de manière importante l'inscription d'emprunt dans le Budget 2012 qui est ramenée de 149,6 M€ à 110,6 M€ (soit -26 %).

Le CESER considère que ces évolutions sont positives mais espère qu'elles ne sont pas uniquement induites par des retards ou des aléas dans divers programmes d'investissements et qu'elles constituent ainsi une réponse à la conjoncture financière actuelle.

AVIS ADOPTE PAR 59 VOIX POUR ET 10 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Jean-François MICHON
Au titre de Président de la Commission n° 2 « Développement économique, emploi, innovation, tourisme »

Au nom de la Commission 2, je souhaite ajouter que nous avons interrogé les Chambres consulaires concernées par l'évolution des AP (selon le projet de Budget supplémentaire) relatives aux prêts octroyés aux artisans bourguignons dans le cadre du dispositif géré par la Chambre régionale des métiers.

Nous n'avons pas reçu, à ce jour, de réponses concrètes. Nous insérerons ces réponses, à réception, dans le suivi de notre avis récent sur l'Artisanat en Bourgogne et nous vous en tiendrons informés.

Intervention de Daniel BIGEARD
Au titre du Collège 1

On doit se féliciter de voir que le soutien de l'artisanat est bien présent dans les priorités budgétaires de la Région.

Toutefois, la sortie des aides ARDAB doit nous amener à relativiser l'effort financier affiché. Il est bon de rappeler au rapporteur du Budget que ces soutiens sont imaginés en liaison avec le secteur bancaire et l'appui des principales banques de la région.

La Commission 2 a rendu récemment un avis en faveur de l'accompagnement des TPE. Il pourra faire l'objet d'un suivi dans un an environ.



**Intervention d'André FOURCADE
Au titre de la CFDT**

La CFDT a lu avec intérêt le projet d'avis budgétaire du CESER présenté par la Commission 6.

Nous partageons largement les constats proposés, par exemple, sur la faible autonomie de la Région, sur la faible dynamique des ressources. Cet avis dépasse le simple constat pour avancer des analyses à la fois sur le fond et sur la conduite de la politique financière de la Région.

Il reste à poursuivre ce travail d'analyse en dépassant le court terme. Par exemple, en examinant les évolutions sur plusieurs années, à la fois sur les dépenses et les recettes, sur les grands chapitres qui recouvrent les compétences du CRB. C'est au CESER de se doter des outils et de construire les tableaux de bord permettant de mesurer et de comprendre ces évolutions de fond qui reflètent les politiques conduites et les choix opérés par la Région Bourgogne.

Nous constatons les efforts importants engagés par la Région pour limiter les dépenses et ainsi ralentir la hausse de l'endettement. Cela se traduit dans le BS par le report de certains investissements (IFSI 58 et 71, RCEA...).

Aujourd'hui, comme toutes les collectivités, la Région a du mal à concilier la maîtrise de la dette et les besoins d'investissements qui contribuent à préparer l'avenir de la Bourgogne, c'est-à-dire de ses territoires, de ses entreprises et de ses habitants.

Maîtriser la dette sans pénaliser l'activité économique tout en préparant l'avenir, c'est tout l'enjeu qui transparaît dans la politique budgétaire de la Région.

La délégation CFDT votera cet avis.



**Intervention de Michel MAILLET
au titre du groupe CGT**

Avant d'apporter quelques éléments d'appréciation sur le projet d'avis, il nous semble nécessaire de revenir une nouvelle fois sur la méthode de travail qui, de façon récurrente, a un impact certain sur la qualité de l'analyse et du contenu des avis de notre assemblée.

Alors que les dates des sessions de notre assemblée consacrées aux éléments budgétaires sont connues depuis longtemps, il est navrant de constater que plusieurs Commissions programment leurs réunions consacrées à cet examen après la réunion de la commission 6 qui a en charge la rédaction du projet d'avis. Cela conduit, pour la commission 6, d'une part à une rédaction qui ne se fait pas en réunion, mais par des ajouts successifs et, d'autre part, à un projet d'avis essentiellement basé sur une analyse financière. Par exemple, pour ce Budget supplémentaire 2012, il aurait été nécessaire de connaître plus précisément les motifs de reports d'investissements ou de retards de travaux. Et nous pensons que c'est aux commissions thématiques d'obtenir ces informations. Informations qui pourraient ensuite être reprises dans le projet d'avis rédigé par la Commission 6.

Le projet d'avis, qui nous est soumis, est la traduction des dysfonctionnements évoqués ci-dessus ; et le constat qu'il fait sur la baisse du niveau des investissements en découle, sans pour autant apporter des informations justifiant cette baisse ainsi que les retards. Nous partageons ainsi la remarque faite par la Commission 5 sur les retards dans les travaux des IFSI de Nevers et Mâcon, et nous appuyons son inquiétude sur les conséquences que cela peut avoir au regard des besoins en personnels de santé sur le territoire.

Enfin, nous ne partageons pas du tout l'appréciation de la Commission 6, qui espère que la baisse constatée des investissements résulte seulement des retards, et souhaite que celle-ci soit une réponse à la conjoncture financière. Nous ne pouvons pas en effet souhaiter, au regard des besoins sur le territoire, que la Région réduise encore ses capacités d'intervention. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention sur le compte administratif, il y a d'autres voix à explorer dans les perspectives nouvelles qui sont ouvertes.

Pour cette raison le groupe CGT s'abstiendra sur le projet d'avis.